

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Présents : Isabelle AVON, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jean-Pierre PETTAVINO, Cécile SPINA, Olivier VOLLAIRE.

Excusés : Alexandre ALAJBEGOVIC, Jérôme MORELLO, Joël RAYMOND, Roger STACHINO, Manon THERON CHAUVET,

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Transition écologique et sobriété énergétique :

Compte-rendu des ateliers qui se sont tenus le 5 décembre dernier à la Fruitière Numérique, dans la continuité de la réunion publique du 29 novembre.

3 thèmes avaient été retenus comme sujet de ces ateliers.

1. Réduire et produire de l'énergie

Damien Diagne, rapporteur de cet atelier, précise que la réflexion s'est orientée sur 2 axes :

Le premier, ce que chacun peut faire chez soi : mieux consommer, installer des panneaux photovoltaïques, ou un système de chauffage par géothermie.

Le deuxième, ce que la mairie peut faire: en matière de communication et d'information sur les systèmes les plus performants et les aides associées.

2. Déchets et bio-déchets :

Cette compétence étant dévolue à la communauté d'agglomération LMV, la commune peut faire remonter des suggestions pour optimiser la mise en place des collectes.

Obligation faite à la collectivité d'organiser la collecte des bio-déchets d'ici un an.

Imaginer pour les restaurants et la restauration scolaire une gestion adaptée des déchets alimentaires.

Nécessité de mettre l'accent sur la pédagogie : sensibiliser au compostage individuel, produire une information (support papier et numérique) à l'intention de tous les publics, organiser des ateliers, des visites, pour avoir des retours d'expériences, multiplier les nettoyages collectifs de type « World clean up day », améliorer la signalétique sur le village, réfléchir sur une communication adaptée à la fréquentation touristique.

Évocation de la dépollution du Rayet, de l'accès au tri pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, de l'installation d'un poulailler de village...

3. Mobilité :

Jean-Pierre Pettavino, rapporteur de cet atelier, précise que 3 axes principaux ont orienté les réflexions :

Le premier axe concerne le déficit considérable en matière de communication sur les réseaux et les horaires des transports.

Le deuxième, sur la cartographie des chemins communaux, et les obligations d'entretien qui incombent soit à la commune, soit aux usagers.

Le troisième concerne la mobilité douce, avec le développement des circuits et pistes cyclables.

À noter que le Conseil Départemental a fait de très gros efforts dans ce domaine, notamment en matière d'aménagement des routes et de leur adaptation pour la sécurisation des cyclistes.

La possibilité est évoquée de transformer la RD 139 du Jas de Puyvert en sens unique, car elle est très étroite, et très fréquentée, y compris par les véhicules de plus de 3T5, malgré l'interdiction.

Il y a également le problème du GPS qui oriente systématiquement les automobilistes sur cet itinéraire.

La Maire de Puyvert serait d'accord sur le principe du sens unique, à condition que le Conseil Départemental aménage une piste cyclable, qui permettrait de faire la jonction avec celle de

Cadenet située en-dessous de la voie rapide en bordure des champs.

Il convient donc que nous nous mettions en phase avec la mairie de Puyvert sur ce projet, et que l'on interpelle le Conseil Départemental pour obtenir son accord et obtenir un programme de travaux et une échéance.

Lors de la prochaine rencontre prévue le 9 janvier 2023, le Maire s'engage à essayer de faire venir des spécialistes de ces questions (techniciens du Parc du Luberon, responsable déchets de LMV...).

L'objectif de ces ateliers, est d'avoir une vision de ce qu'il est possible de faire à court, moyen et long terme, afin de prioriser les actions les plus réalistes possibles. Il souligne l'intérêt des idées novatrices pour aller au-delà de la constitution de ces premiers groupes de participants, afin de rallier d'autres citoyens.

Point PLU :

Le maire informe les conseillers de la réception et de la publication du rapport de la commissaire enquêtrice, dans le cadre de l'enquête publique unique sur les révisions allégées N°1, 2, 3, 4 et la modification N°1 du PLU.

Il donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme Travaux du 16 décembre 2022 :

Ordre du jour : un seul point pour cette commission, suite à donner au rapport de la commissaire enquêtrice du 9/12.

Analyse rapide (après consultation de Soliha) :

- Révision 1 Domaine le Source : avis favorable avec 2 recommandations (photovoltaïque sur ombrières et plantations d'arbres).
Pas de difficultés particulières pour modifier le texte de la révision et l'approuver en CM.
- Révision 2 Bois et Coutellerie : avis favorable, sans recommandation. Il conviendra néanmoins de prendre en compte les remarques de la CDPNAF.
Pas de difficultés particulières pour modifier le texte de la révision et l'approuver en CM.
- Révision 3 Domaine le Galinier : Avis défavorable.
En prenant en compte les 3 items (voir avis du rapport) qui ont concouru à cette conclusion, 3 possibilités s'offrent au CM :
 1. Ne pas donner suite à cette révision et annuler la procédure en cours,
 2. Ne pas donner suite à l'avis de l'enquêtrice et approuver cette révision en CM (avec ou sans modification),
 3. Prendre le temps, car il n'y a pas de délai formel entre la remise du rapport et l'approbation du CM.
Ce temps peut être mis à profit pour consulter toutes les parties prenantes afin de lever les points soulevés par l'enquêtrice et certaines organismes. (PPA)
Remarque: cela n'empêche pas d'approuver en CM les autres textes pour qu'ils soient intégrés dans le PLU.
- Révision 4 Le Paradou Avis favorable RAS.
Pas de difficultés particulières pour modifier le texte de la révision et l'approuver en CM.
- Modification 1 Avis favorable.
Point Photovoltaïque à retravailler.
Pas de difficultés particulières pour modifier le texte de la révision et l'approuver en CM.

Les participants prennent connaissance de l'analyse ci dessus et examinent particulièrement la révision N° 3 Le Galinier.

La commission recommande de retenir l'option 3.

Il sera nécessaire :

- de produire une étude complémentaire de capacité globale hôtelière et des besoins exprimés (LMV Tourisme et Fruitière),
- de travailler avec le groupe Beaumier sur leur projet,
- de mettre en forme une concertation et de travailler avec les habitants qui ont formulé leur opposition pendant l'enquête,
- de travailler avec les commerçants,
- de mettre en parallèle le projet de réglementation des Airbnb et le développement hôtelier. Le CM doit prendre le temps d'écouter les parties prenantes et conforter sa vision commune.
- Il sera utile, si le projet est remanié selon les remarques de l'enquête (PPA, enquêtrice et habitants) de voir avec l'ABF si une consultation préalable est souhaitée.

Pour la modification N°1 et son point principal qui est le photovoltaïque, la commission, pour prendre en compte les remarques de l'enquête (PPA, enquêtrice et habitants) recommande :

- *de retirer la règle des 80 m et de permettre le photovoltaïque partout sauf dans le périmètre ABF et les 21 fermes remarquables,*
- *d'assouplir les règles d'implantation en ne conservant que la contrainte de bande de bord à bord avec des panneaux sans bordure de couleur.*

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal délibérera en début d'année 2023 sur les points ayant reçu un avis favorable, et propose de prendre le temps de la réflexion sur la révision allégée N°3 du Galinier.

Point travaux :

Les travaux de la RD 27 suivent leur cours malgré quelques journées d'intempéries. Un soin particulier est apporté à la réfection du mur de soutènement et à la jointure des pierres apparentes. Les travaux seront suspendus pour les fêtes, du 21 décembre au 2 janvier.

Transfert de constructibilité BLANC / LAMBINON :

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 151-25,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Lourmarin approuvé le 12 février 2018 par délibération du Conseil Municipal, et notamment ses dispositions concernant la zone naturelle 1N, zone dont les sites paysagers doivent être protégés. La zone 1N comprend notamment des secteurs issus du mécanisme de transfert de constructibilité : 1Ne (secteur émetteur) et 1Nr (secteur récepteur).

Les constructions ne sont autorisées en 1Nr que si elles résultent du transfert de droit à construire d'autres terrains de la zone conformément à l'article L.151-25 du Code de l'Urbanisme. Au sein des secteurs 1Ne et 1Nr, le coefficient d'emprise au sol est fixé à 0,005. Les possibilités de construction propres au terrain (1Nr) s'ajoutent à celles qui ont été transférées.

Au sein des secteurs 1Nr, la densité maximale est égale à un coefficient d'emprise au sol fixé à 0.12.

Vu la demande formulée par Madame Violette BLANC, aux fins d'être autorisée à transférer les droits à construire attachés au terrain lui appartenant, cadastré lieu-dit «Roquassaou», section B N°248 d'une contenance de 1ha 11a 80ca.

La dite parcelle étant ci-après dénommée «terrain émetteur», en ce sens qu'elle est située en zone 1Nef3 du PLU et qu'elle est émettrice de droits à construire transférables à raison de 5 m² pour 1000 m² de terrain, soit 55,9 m²,

Vu la demande formulée par Madame Violette BLANC, d'attribuer les droits à construire ainsi

transférés à la parcelle cadastrée lieu-dit «Le Plan» section B N°1094 (20a99ca), ci-après dénommée «terrain récepteur», dont sont propriétaires Monsieur Jean-Max LAMBINON et Madame Dominica DUFOUR,

Vu les conséquences connues et acceptées à savoir:

- *Que le terrain émetteur ci-dessus désigné, d'une superficie totale de de 1ha 11a 80ca, appartenant à Madame Violette BLANC terrain auquel sont globalement attachés 55,9 m² de droits à construire transmissibles, se voit, du fait de la vente de ses droits à construire, grevé d'une servitude d'interdiction de construire qui ne pourra être levée que par décret pris sur avis conforme du Conseil d'État, en application de l'article L 151-25 du Code de l'Urbanisme;*

Considérant que la demande de transfert des possibilités de construire formulée par Monsieur Jean-Max LAMBINON et Madame Dominica DUFOUR est recevable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : le transfert des droits à construire de 55,9 m² attachés au terrain émetteur cadastré section B N°248, est autorisé au bénéfice du terrain situé en zone 1Nr du PLU, lieu-dit « Le Plan » à Lourmarin section B N° 1094.

Article 2 : l'autorisation visée à l'article 1 est accordée sous les conditions suspensives ci-après : L'accord des propriétaires sera authentifié par un acte notarié auquel sera joint une note de la présente délibération,

Lesdits fonds ne seront pas grevés d'inscription de privilège ou d'hypothèque.

Article 3 : le terrain émetteur sera frappé d'une servitude administrative d'interdiction de construire qui ne pourra être levée que par décret pris sur avis conforme du Conseil d'État.

Le terrain récepteur disposera, en plus de sa constructibilité propre, d'une constructibilité transférée en provenance du terrain émetteur.

Article 4 : cette formalité sera préalable à la délivrance d'un permis de construire sur la parcelle réceptrice en zone 1Nr du PLU sur la commune de Lourmarin.

Recrutement d'un adjoint administratif : mise à jour du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission chargée du recrutement d'un adjoint administratif à compter du 1er janvier 2023 a arrêté son choix sur une candidate, Madame Magalie DELEUZIÈRE.

Il convient de délibérer pour modifier le tableau d'attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) dans le cadre du RISEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle), pour intégrer le poste d'adjoint administratif créé à compter du 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents qu'en date du 11 décembre 2017, une délibération mettait en place le RIFSEEP applicable aux fonctionnaires territoriaux de la commune, et en déterminait les critères d'attribution.

En date du 14 juin 2021 le conseil municipal avait délibéré pour modifier cette délibération du 11 décembre 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP applicable aux fonctionnaires territoriaux de la commune, en raison de la modification du tableau des effectifs et de l'évolution des fonctions confiées à certains agents.

En date du 23 mai 2022, le conseil municipal décidait de créer un poste d'adjoint administratif à

compter du 1er janvier 2023, et d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence.

Il convient à présent d'intégrer ce poste d'adjoint administratif territorial au tableau d'attribution de l'IFSE dans le cadre du régime indemnitaire (RIFSEEP).

Sur proposition de Monsieur le Maire, la délibération du 11 décembre 2017 est modifiée comme suit à compter du 01/01/2023 :

1) Les bénéficiaires :

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les suivants

les attachés,

les techniciens,

les éducateurs des APS,

les agents de maîtrise,

les adjoints administratifs,

les adjoints d'animation,

les adjoints techniques.

Les agents de la filière police municipale (catégories A, B, et C) ne sont pas concernés par le RIFSEEP. Le garde champêtre de la commune conservera donc le bénéfice du régime indemnitaire antérieur à la mise en place du RIFSEEP.

2) TABLEAU D'ATTRIBUTION DE L'IFSE PAR POSTE DE TRAVAIL,
SUIVANT LES GROUPES DE FONCTION ET LES CRITÈRES DE COTATION :

POSTE DE TRAVAIL	GROUPE DE FONCTION	CATEGORIE	COTATION	IFSE	CADRE D'EMPLOI REQUIS POUR LE POSTE
Secrétaire de Mairie, Direction Générale des Services	G1	A	5	900	Attaché ou secrétaire de mairie
Responsable des services techniques, urbanisme, travaux, marchés publics	G1	A ou B	5	900	Ingénieur ou technicien supérieur
Éducateur sportif, Directeur de l'ALSH	G2	B	3	300	Éducateur des APS
Agent de maîtrise encadrant des services techniques, responsable des AOT et de la gestion du cimetière	G2	C	4	800	Agent de maîtrise
Responsable budget et comptabilité, gestion informatique des services	G2	B ou C	4	800	Rédacteur ou adjoint administratif
Chargé(e) d'accueil, assistant(e) polyvalent(e) de gestion administrative	G2	C	3	280	Adjoint administratif
Responsable Service technique	G2	C	3	280	Adjoint technique
Responsable cantine	G2	C	2	210	Adjoint technique

scolaire					
Agent de service de l'école maternelle	G2	C	2	210	ATSEM ou adjoint technique
Agent d'entretien et de service scolaire	G2	C	1	200	Adjoint technique
Agent d'entretien voirie / espaces verts / bâtiments	G2	C	1	200	Adjoint technique

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle:

1. en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
2. en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
3. au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Les autres termes de la délibération du 18 décembre 2017 demeurent inchangés.

Assemblée Générale du GriGri de Trescamp

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lourmarin fait partie de l'association du GriGri de Trescamp, au même titre que les communes de Cadenet, Cucuron, et Vaugines, pour l'organisation d'un centre aéré itinérant (chaque commune accueillant une fois dans l'année le centre aéré dans ses locaux) pendant les vacances scolaires.

Lourmarin accueille habituellement le centre aéré dans les locaux de l'école aux vacances de la Toussaint (sauf cette année en raison des travaux). Mais l'association rencontre un problème de recrutement des animateurs, car il s'agit d'emplois en CDD, 10 heures par jour, et mal rémunérés (5€ de l'H pour un animateur, et 9€ pour le Directeur...). Ce statut précaire nuit à l'attractivité de l'emploi. Par ailleurs, d'autres organismes, avec davantage de moyens, proposent ce service avec plus de régularité.

Ne pas trouver d'animateurs rend incertaine la programmation des centres aérés, et les parents qui travaillent ne sont plus assurés de pouvoir compter sur ce service pendant les vacances scolaires.

En raison de ces difficultés, le Président et le Directeur de l'association ont annoncé la cessation de leur fonction en 2025.

Les parents volontaires pour prendre la relève risquent d'être découragés, vu les difficultés de gestion rencontrées.

La nécessité d'offrir aux familles la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) dans un centre aéré pendant les vacances scolaires n'est plus à démontrer.

Il convient d'engager une réflexion pour savoir si nous souhaitons avoir notre propre centre aéré comme la commune de Puyvert, ou si nous souhaitons continuer à partager ce service avec d'autres communes, sachant que la commune de Cadenet est en train de s'organiser pour faire cavalier seul...

Autre élément à prendre en compte, le départ à la retraite fin 2023 de notre animateur Luc Morgenti, ce qui signifie que nous devons recruter pour le remplacer, en gardant à l'esprit cette problématique de centre aéré.

Les choses ont évolué, y compris les attentes des familles, qui souhaitent une prise en charge de leur(s) enfant(s) le mercredi et pendant les vacances scolaires, et l'existence ou non de ce service détermine leur choix d'inscription de leur(s) enfant(s) à l'école du village. Cela représente un véritable enjeu pour le maintien de la 4ème classe, car notre village vieillit, et si de surcroît on n'a pas ce service qui nous permettrait d'être plus attractifs, l'avenir de notre école est compromis.

La participation de la commune au centre aéré Li Grigri pour 2022 est de 1843,87 €. Le conseil municipal délibère et décide d'autoriser le Maire à verser cette subvention.

Conseil Municipal des Jeunes :

Monsieur le Maire communique le résultat des élections du conseil municipal des jeunes.

Inscrits : 39

Votants : 38

Bulletins blancs : 2

Liste menée par Théo Chalandre : 25

Liste menée par Simon Macquart : 11

C'est la liste de Théo Chalandre qui arrive en tête, mais le conseil municipal des jeunes intégrera également des membres de la liste de Simon Macquart, afin d'encourager leur volonté de participer.

L'installation du conseil municipal des jeunes se fera le 7 janvier 2023 à 10h30 en mairie.

Monsieur le Maire remercie Roger Stachino pour l'encadrement de cette initiative et la bonne tenue de ces élections.

Bilan du marché de Noël :

Les avis sont partagés sur la qualité de cette édition 2022 du marché de Noël.

Selon Serge Didier, il ne s'agissait ni plus ni moins que de la réplique d'un marché ordinaire du vendredi.

Ça n'est pas l'avis des autres conseillers, qui au contraire ont trouvé ce marché très orienté sur les produits alimentaires et artisanaux en rapport avec Noël (Nougat, fruits confits, fruits secs, pâtisserie, foie gras, truffes, coquillages, bijoux, santons, confection artisanale, etc...). De plus, les animations ont connu un franc succès (tours de calèche, tours de poney, mini ferme pour les enfants, Père Noël, fanfare de Noël, etc...).

Le Maire précise que les bénévoles qui organisent ce marché de Noël sur 2 jours, notamment Patrick Vargin, passeraient volontiers le relais.

Isabelle Brousset communique le bilan comptable du marché de Noël établi par Patrick Vargin, qui présente un léger déficit de 200 €, sachant que quelques règlements n'étaient pas encore comptabilisés en raison du retard de courrier.

Les bénévoles ont été au top, tout s'est très bien passé au stand du comité des fêtes, et le placement s'est fait sans heurt.

Quelques exposants se sont désistés, donc la mise en place sur la montée du Galinier n'a pas été nécessaire.

Vœux du Maire :

Ils auront lieu le 14 janvier 2023 à 18h00 à la Fruitière Numérique. Ce sera la première cérémonie publique des vœux de la nouvelle équipe municipale, puisque l'épidémie de COVID nous a empêchés de nous réunir les années précédentes. Les commandes seront faites dans les temps pour offrir à la population un apéritif convivial, et les conseillers disponibles sont priés d'être présents pour aider à l'installation de la salle et au service.

Réunion du collectif citoyen du 23 novembre 2022 :

Monsieur le Maire communique aux conseillers le compte-rendu de la première réunion du collectif citoyen créé à l'initiative de Mme Virginie Bruno, qui s'est tenue le 23 novembre 2022 à l'espace Camus.

AG du Tennis Club :

Le tennis club, qui fonctionnait jusqu'à présent grâce au dévouement de sa Présidente, Véronique Béroudiaux, et de Cyril Féris le professeur de tennis, s'est enfin réuni en assemblée générale pour constituer un bureau.

Présidente : Véronique Béroudiaux,

Secrétaire : Caroline Diagne

Trésorier : Olivier Magon

Responsable communication : Gianni SOGLIA.

Il est nécessaire désormais de mettre à profit la période hivernale pour élaborer un règlement. La mairie contribue, quant à elle, à l'entretien des lieux dans la mesure de ses capacités budgétaires (réfection des portes des courts, démaillage des revêtements, ...) consciente qu'il y a encore des travaux d'entretien à engager en 2023 (remise en état du beach-tennis, de la table de ping pong...).

Questions diverses :

- Serge Didier intervient pour déplorer l'état de saleté de la déchetterie du village (point d'apport volontaire) à chacune de ses visites. Il arrive souvent que des sacs soient déposés au sol ainsi que des cartons en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

Le Maire informe que les adjoints techniques passent systématiquement tous les matins, voire deux fois par jour à la déchetterie pour éliminer tous les déchets déposés au sol, ainsi que les encombrants qu'il faut emmener à la déchetterie de Vaugines.

La mairie lutte au quotidien contre les incivilités et le manque de respect du lieu par certains lourmarinois, quand ce ne sont pas des habitants des villages voisins. Le coût de réparation ou de nettoyage des incivilités est considérable dans le budget communal.

Isabelle Brousset précise que des arbres fraîchement plantés au parking des cerisiers ont déjà été détériorés par des automobilistes, malgré l'armature de protection...

Lorsque des sacs d'ordures ménagères sont déposés au sol (que ce soit à la déchetterie ou dans les rues du village, ainsi que dans les corbeilles de rue), les cantonniers ou le garde champêtre n'hésitent pas à les inspecter (donc à se salir les mains) pour découvrir les indices (étiquettes, courriers) qui nous permettent d'envoyer un courrier d'avertissement aux contrevenants.

Le garde tient un registre des personnes interpellées, et nous sommes fortement déterminés à verbaliser les récidivistes.

Pour en avoir discuté avec les autres maires confrontés au même problème sur leur commune, l'installation de caméras de vidéo surveillance n'apporte pas l'effet dissuasif escompté en rapport du coût que cela représente (en matériel et en personnel chargé de visionner les enregistrements).

La communication est sans cesse renouvelée par la communauté d'agglomération LMV en charge de la compétence déchets. Nous avons en mairie un stock d'imprimés qui sont sur le point d'être distribués.

Les élus de l'agglomération LMV ont engagé une réflexion sur la qualité du tri des déchets, et ce qui est certain c'est que cela coûtera de plus en plus cher aux contribuables.

- Caroline Galina informe les conseillers que le rapport d'activité 2022 de l'office de tourisme Luberon cœur de Provence traduit la meilleure activité jamais enregistrée sur l'agglomération.

L'office de tourisme a défini son plan d'action 2023, sachant que 3 offices sont très performants, il s'agit de Gordes, Cavaillon et Lourmarin.

On note cependant une baisse de la fréquentation des offices de tourisme, et une augmentation des consultations sur le net.

D'où la nécessité d'améliorer la communication.

La coupe du Monde de rugby va se dérouler en 2023, dont plusieurs matches à Marseille. La réflexion est engagée sur les activités touristiques attractives à proposer aux supporters entre les matches.

L'année 2022 a été remarquable aussi pour le Château de Lourmarin, qui a dépassé la barre des 50 000 visiteurs, ce qui en fait le 4ème monument le plus visité du Vaucluse, derrière Avignon (pont et Palais des Papes) et Orange (Théâtre antique).

- Cécile Spina informe les conseillers du succès de la collecte des Boîtes de Noël organisée par Clarisse Bourcet : 81 boîtes ont été récupérées, elles seront portées à la Croix Rouge le 20 décembre, pour être distribuées aux plus démunis.